

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.08 : Attributions de compensation : versement anticipé en 2014 en trois fois.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5211-41 ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2010-12-03, du Conseil communautaire du 7 décembre 2010, relative à l'attribution de compensation définitive des onze communes ;

Vu la délibération n°2011-12-06, du Conseil communautaire du 7 décembre 2011, relative à l'attribution de compensation définitive des communes de Bailly, Noisy-le-Roi et Rennemoulin ;

Vu les délibérations, n°2012-01-09, du Conseil communautaire du 31 janvier 2012, et n°2013-02-06 du Conseil communautaire du 4 février 2013, relatives au versement anticipé de l'attribution de compensation par semestre ;

Vu la délibération n°2013-06-07, du Conseil communautaire du 25 juin 2013, relative à l'ajustement des attributions de compensation ;

L'attribution de compensation aux communes a été versée en 2012 et en 2013 de manière anticipée par semestre.

Versailles Grand Parc n'est plus en capacité de verser les attributions de compensation par semestre en raison de la croissance de ses investissements et de l'augmentation du montant des attributions de compensation liée à l'élargissement du périmètre au 1^{er} janvier 2014.

Il est proposé de verser en 2014 l'attribution de compensation aux communes en trois fois : en janvier, en mai et en septembre. Les trois versements seront du même montant. Cette mesure reste exceptionnelle. Elle permettra de faciliter la trésorerie des communes en période de raréfaction du crédit aux collectivités locales.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *décide de verser en 2014 les attributions de compensation aux communes en trois fois : en janvier, en mai et en septembre ;*
- 2) *précise que les crédits sont inscrits au BP 2014 au chapitre 014 : atténuation de produit, article 739111 : attributions de compensation.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/01/2014

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

